



OCCITANIE

HÉRAULT

Montpellier, le 17/05/2024

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

DE CONDUCTEUR DE VTC

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS VTC

Session du 16 mai 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
0000315687PA1PE1	2/3	3/10	2/5	1/2	8/20
0000334596PE1	2,5/3	4/10	3/5	0/2	9,5/20
265464	1,5/3	7/10	2/5	0/2	10,5/20
0000130762PE1	3/3	2/10	3/5	1,5/2	9,5/20
0000393201PA1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000373365PE2	/3	/10	/5	/2	Ajourné
332418	/3	/10	/5	/2	Ajourné
323308	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000402872PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000278094TE1PE3	/3	/10	/5	/2	Ajourné

0000302177PE2	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000390897PE2	/3	/10	/5	/2	Ajourné
346474	/3	/10	/5	/2	Ajourné

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.